

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3014

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	4 100 000
Nouveau : Un contrat jeune majeur pour tous (ligne nouvelle)	4 100 000	0
TOTAUX	4 100 000	4 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'investir pour augmenter la part d'anciens de l'ASE bénéficiant d'un contrat "jeune majeur".

« Comme je changeais de région, normalement, j'avais droit à un « contrat jeune majeur », un accompagnement, avec une allocation, jusqu'à mes 21 ans. Il faut faire une grande lettre de motivation. Il faut se vendre, il faut dire « oh bah je suis très bon à l'école et puis mes profs sont contents et puis je veux aller dans cette ville, etc. » Ensuite, c'est vraiment à l'appréciation de l'inspecteur. Moi, ma référente m'a fait comprendre que je ne l'aurais pas, elle m'a dit: « Tu choisiras ta précarité si tu fais des études supérieures. »

Le contrat jeune majeur permet aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de prolonger les aides dont ils bénéficient pendant leur minorité. Cela peut être un soutien éducatif, un hébergement, une allocation financière. Seulement, l'accès à ce contrat est d'une part très difficile, mais également, très différencié selon les départements. Ainsi, environ 36% des jeunes qui étaient bénéficiaires de l'ASE ont accès au contrat jeune majeur. Selon les départements ce taux varie entre moins de 20 et plus de 60%.

A cette fin, le présent amendement augmente de 4,1 millions d'euros d'AE et CP l'action 01 d'un nouveau programme nommé "Un contrat jeune majeur pour tous" gageant via une diminution de 4,1 millions d'euros d'AE et CP l'action 11 « systèmes d'informations » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.